



**Réunion du Comité Syndical**

du mercredi 14 décembre 2005

CS - 1.02

**Désignation du Secrétaire de séance**

M. le Président invite le Comité Syndical à procéder, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un membre du Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

---

Monsieur Jean MONNIER est désigné, à l'UNANIMITE, pour remplir ces fonctions

\*\*\*\*\*

Ainsi délibéré au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée, par extrait, le 20 DEC. 2005, conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en préfecture le

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président du S.E.R.T.R.I.D.**

